



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Routes

Question écrite n° 2203

Texte de la question

M Gilbert Gantier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur les efforts que le Gouvernement promet d'entreprendre pour resorber en quatre ou cinq ans les 285 « points noirs » denombres sur le reseau routier francais. Il n'est pas douteux, en effet, qu'en dehors de l'imprudance d'un grand nombre de conducteurs et du mauvais etat d'entretien de certains vehicules en circulation, le reseau routier national est lui aussi responsable d'une partie des trop nombreux accidents de la route survenus chaque annee. Mais, s'il est bien indispensable de supprimer au plus vite les « points noirs » existants, on peut se demander s'il ne conviendrait pas d'entreprendre aussi une reflexion plus etendue sur l'organisation generale de notre reseau routier compare a celui d'un certain nombre d'autres pays. Pour ne prendre que deux exemples particuliers les automobilistes qui ont eu l'occasion de rouler sur les reseaux de Grande-Bretagne ou d'Allemagne federale ont appreeie la nette superiorite de ceux-ci sur le notre au point de vue de la clarte de la signalisation, de l'evidence des priorites accordees aux uns ou aux autres, de l'absence totale de « cisaillements » sur les autoroutes et voies rapides, du balisage des bas-cotes de la route, etc. Il lui demande si le Gouvernement compte entreprendre une reflexion a cet egard.

Texte de la réponse

Reponse. - Le conseil des ministres du 24 aout 1988 a decide d'accelerer la realisation du programme de suppression des zones d'accumulation d'accidents de la route (points noirs). Ainsi, le budget de la direction de la securite et de la circulation routieres pour 1989 sera en augmentation de 46 p 100 par rapport a celui de 1988. Avec un total de 412 MF contre 282 MF, il consacra l'essentiel de cette enveloppe - soit 160 MF - a la resorption de 70 points noirs du reseau national en 1989 (80 MF ont ete affectes en 1988 a la suppression de 40 points noirs). L'ensemble des 285 points noirs recenses seront resorbes d'ici a cinq ans. Sur un plan plus global, la politique d'amelioration des infrastructures est constante et comporte plusieurs volets : la realisation du schema directeur routier national qui permettra a une part beaucoup plus importante du trafic de circuler sur des voies a caracteristiques autoroutieres quatre a cinq fois plus sures, les ameliorations progressives du reste du reseau routier national, dans le souci d'une plus grande clarte et d'une meilleure lisibilite par les conducteurs : operations de suppression de points noirs, mise en oeuvre de la nouvelle signalisation de direction, programmes de renforcements coordonnes et d'amenagements qualitatifs. Enfin, la reflexion sur les conditions techniques d'amenagement des routes nationales, visant a une meilleure prise en compte de la securite au stade de la conception des routes, sera poursuivie.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2203

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1988, page 2441